

# SOMMAIRE

**Éditorial** *PIIODMEP : enfin un acronyme qui dit bien la chose !* \_\_\_\_\_ **5**  
Jean-Louis Guerche

**La langue est-elle le reflet et l'instrument d'une société sexiste ?** \_\_\_\_\_ **7**  
*« Tout se passe paradoxalement comme si là où la langue ne reflète pas naturellement les inégalités de la société on s'employait à ce qu'elle les reflétât. »*  
André Perrin

**Jules féerie numérique. Qui veut injecter de la start-up dans l'école ?** \_\_\_\_\_ **19**  
*« Ne vivons-nous pas une « transformation cognitive » puisque le savoir est partout disponible : dès lors pourquoi « acquérir des savoirs et des connaissances disciplinaires » quand il suffit de « savoir chercher » ?*  
Loys Bonod

**Apprendre à Ecrire et Lire à la main ou au clavier. La révolution numérique doit-elle entraîner une révolution des apprentissages ?** \_\_\_\_\_ **27**  
*« Dans ce nouvel élan inspiré par une technologie en regard de laquelle personne n'a encore beaucoup de recul, ni la possibilité de se référer à des statistiques au large panel et à la durée suffisante, ne prendrait-on donc pas le risque de faire fi, avec une négligence imprudente, des acquis qui ont structuré l'accès au sens des textes et à la réflexion de nos générations ? »*  
Alain Bonneau

**Parler des valeurs avec les élèves. L'utilisation du modèle des valeurs de Schwartz auprès de jeunes lycéens** \_\_\_\_\_ **53**  
*« Cependant, valeurs et intérêts sont différents : les valeurs sont des principes qui guident la vie et représentent des buts socialement désirables et approuvés, alors que les intérêts réfèrent à des préférences personnelles, qui ne sont pas nécessairement désirables. »*  
Marie-Hélène Gros et Monique Wach

**Des livres et nous** *Emanciper le travail* de Bernard Friot \_\_\_\_\_ **77**  
Jean-Louis Brunati

**Dans le petit monde** « Sorties scolaires ». « CPGE » \_\_\_\_\_ **83**

**Découverte professionnelle** *La lucidité de Charb...* \_\_\_\_\_ **87**

# ENFIN UN ACRONYME QUI DIT BIEN LA CHOSE !

Sur les radars – *radio detection and ranging* – de l'Education nationale, ses lettres apparaissent comme découpées au laser – *light amplification by stimulated emission of radiation* - : P I I O D M E P.

Nouvel ovni – objet volant non identifié - ?

Nouveau sida – syndrome immunodéficientaire acquis - ?

Que nenni !

Le PIIODMEP (Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) est également un acronyme... Et le bon usage veut que l'on indique *une fois pour toutes* sa signification entre parenthèses.

Un acronyme, c'est de notoriété publique, est un substantif dont l'origine est un sigle, formé d'initiales ou de syllabes de plusieurs mots, qui se prononce comme un mot ordinaire. Il peut même tomber dans l'usage commun et – honneur suprême – accepter la marque du pluriel : ce ne sont pas les *ovnis* qui manquent !

PIIODMEP n'aura pas ce parcours ! Il est imprononçable. Dès qu'on l'a décrypté, on a oublié ce qu'il voulait dire. De toute façons, lorsque quelqu'un prend le risque d'énoncer le début du mot, il s'embrouille, bafouille et l'assistance s'esclaffe. Succès garanti ! C'est un acronyme pince-sans-rire. Il faut reconnaître qu'il a beaucoup souffert à la naissance : né des amours tétragènes de l'EAO (éducation à l'orientation) et du PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations), ses accoucheurs n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère. Autant on se moquait de ses géniteurs, « éduc'à l'eau » et « pet du medef » dénonçant leur faiblesse d'esprit et leurs accointances avec un syndicat patronal archaïque, autant l'aspect du rejeton glace d'effroi et dissuade toute tentative de jouer avec le mot. On ne plaisante pas avec PIIODMEP, on se contente d'en rire...jaune.

## ***De quelle chose Piiodmep est-il le nom ?***

Le Piiodmep a pour finalité affichée de renforcer une supposée « compétence à s'orienter ».

Le Conseil supérieur des programmes dans sa séance du 11 décembre 2014 a adopté à cet effet un projet de référentiel qui fera date dans la prétention pédagogique-bureaucratique :

« *Le parcours permet :*

*de comprendre le rôle que les sociétés humaines jouent par leur action sur la transformation de leurs milieux de vie et sur la gestion des ressources mises à leur disposition ;*

*de comprendre les logiques territoriales qui ont progressivement organisé le monde social et économique où les individus vivent et travaillent ensemble... ».*

Et le reste est du même tonneau : l'orientation régente les programmes ! Bien entendu les « compétences » sont sur le devant de la scène et notamment « la compétence à entreprendre », un catalogue de « démarches possibles » est proposé et « faire appel à des partenaires extérieurs » dûment recommandé. S'il leur reste un peu de temps les professeurs sont autorisés à faire cours...

Or, la croyance en l'existence d'une « compétence à s'orienter » est un véritable acte de foi.

Alors, blasphémons : « la compétence à s'orienter » est une illusion de l'esprit ! Les évaluations des dispositifs précédents et la clinique de l'orientation quotidienne nous le montrent clairement. En effet, et en particulier, l'EAO donna lieu à des évaluations, toutes unanimes : quand des élèves ont « bénéficié » des services d'opérateurs zélés dans l'application des programmes relatifs à cette « éducation à l'orientation », ils en savaient moins mais avaient le sentiment d'en savoir plus ; autrement dit ils étaient plus « cons » mais ils l'ignoraient !

Quoi d'étonnant d'ailleurs !

### **Dès qu'on n'instruit plus, on con-forme (en deux mots).**

Jérôme Bost, personnel de direction en collège, particulièrement éclairé (il y en a !), notait à propos de l'orientation comme fer de lance de la rhétorique ambiante :

« L'instauration du Parcours de découverte des métiers et des formations dès les classes de collège est, de ce point de vue, une mise en relief de l'aliénation de la transmission des savoirs. Le savoir, d'une manière générale, devient peu à peu étranger aux préoccupations premières de l'école<sup>1</sup>. ».

Chercher à installer une « compétence à s'orienter » en inféodant les enseignements disciplinaires à la cause de l'orientation scolaire apparaît donc tout aussi vain que vouloir transmettre les « valeurs de la République » sur un socle d'ignorance. Le *prêchi-prêcha* en orientation, la *moraline* en éducation morale et civique, relèvent de la même aberration scientiste de l'éducation qui oublie depuis trop longtemps que c'est en instruisant qu'on éduque et qu'on forme.

Reconnaissons cependant aux accoucheurs de « Piidmep » un moment de grande lucidité : ils ont su magnifier dans ce syntagme indicible et abscons la quintessence de la chose que cet acronyme est censé représenter.

« *Nul ne tourmente davantage les enfants que ceux qui n'ont rien à leur enseigner.* »  
(Erasme)

Jean-Louis Guerche

<sup>1</sup> Voir « Ecole, culture et société » par Jérôme Bost, publié sur l'excellente revue en ligne *Skhole.fr*. Dans cet article l'auteur ajoute : « Dans le même esprit, on notera aussi la création, dans les établissements scolaires, de *Référent culturel*, qui distingue la culture des enseignements et qui fait de celle-ci un maelstrom péri-éducatif. ».



# LA LANGUE EST-ELLE LE REFLET ET L'INSTRUMENT D'UNE SOCIÉTÉ SEXISTE ?<sup>1</sup>

André PERRIN<sup>2</sup>

Le 7 octobre dernier à l'Assemblée Nationale le député Julien Aubert qui persistait à appeler Mme Sandrine Mazetier, Vice-Présidente de l'Assemblée et présidente de séance, « Madame le Président » ou « Madame » et non « Madame la Présidente » comme celle-ci l'exigeait a fait l'objet d'un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal de la part de cette parlementaire, sanction qui lui a valu d'être privé du quart de son indemnité mensuelle, soit 1400 euros environ. D'aucuns, en particulier dans les milieux les plus réactionnaires de l'Éducation nationale, regretteront qu'on ne puisse priver du quart de leur argent de poche mensuel des collégiens et des lycéens qui s'obstinent à confondre le futur et le conditionnel ou l'infinitif et le passé composé, plutôt qu'un député qui prétendait, lui, se conformer aux règles de l'Académie française. D'autres mettront en doute la solidité du fondement juridique de cette sanction : l'article 19 alinéa 3 du règlement qui a été invoqué pour l'infliger concernait en effet les comptes rendus des séances et s'adressait par conséquent aux fonctionnaires chargés de rédiger ceux-ci, non aux parlementaires durant leurs débats<sup>3</sup>. Toujours est-il que cet incident nous ramène aux récents articles que Catherine Kintzler, Alain Champseix et Jorge Morales ont consacrés aux rapports du sexe et du genre dans la langue et à la féminisation forcée. Nous ne reviendrons pas sur un certain nombre de points qui nous paraissent acquis : on aura beau regarder le soleil et la mort en face, le soleil n'a pas de sexe, qui est masculin en français et féminin en allemand, et la mort pas davantage, désignée par un mot de genre féminin en français et masculin en allemand. Toutefois cet arbitraire ne concerne pas les seuls êtres inanimés. Le pou, le grillon et le homard ne sont pas forcément des mâles, de même que les hirondelles, les panthères, les girafes ou les mouches ne sont pas toujours des femelles. Et dans le monde humain si nous disons qu'un homme a été la victime d'une agression, pourquoi une femme ne pourrait-elle pas en être *le* témoin ? Si le premier n'hésite pas à dire de son agresseur que c'est *une* canaille, *une* crapule ou *une* fripouille, pourquoi ne pourrait-il pas présenter son épouse

1 Ce texte a paru initialement sur *Mezetulle*, l'excellent blog-revue de Catherine Kintzler.

2 André Perrin est I.P.R. honoraire de philosophie.

3 David Desgouilles, *Assemblée : Madame le Président, vous exagérez*, Causeur 8 octobre 2014.

# JULES FÉRIE NUMÉRIQUE QUI VEUT INJECTER DE LA START-UP DANS L'ÉCOLE ?<sup>1</sup>

*Le numérique au service de l'école,  
certes, mais surtout l'inverse !*

Loys BONOD<sup>2</sup>



LAVIEMODERNE.NET

Le Conseil national du numérique (CNNum) est une « *instance indépendante ayant pour mission de formuler et soulever les problématiques relatives à l'impact du numérique sur l'économie et la société française* »<sup>2</sup>.


En octobre 2014, ce conseil a publié un rapport intrépide sur l'école numérique, sobrement intitulé « *Jules Ferry 3.0* »<sup>4</sup>, qui dessine les contours d'une « *école juste, solidaire et créative, répondant aux caractéristiques du monde numérique* » (car le monde numérique est « *juste* » et « *solidaire* ») et dont – comme il se doit – pas un des auteurs n'enseigne dans le primaire ni dans le secondaire.

Des universitaires éclairés, comme Sophie Pène qui a piloté ce rapport, ont ainsi pu bousculer nos certitudes en toute ingénuité : « *Pourquoi enseigner le code à des enfants qui ne savent pas lire ? Parce que beaucoup d'enfants, aujourd'hui, ont besoin de passer par le code pour apprendre à lire.* »<sup>5</sup>

## « RENDRE L'ÉCOLE DÉSIRABLE »

Ce rapport, aussi plein de certitudes que d'anglicismes, constitue, par bien des aspects,

- 1 Ce texte a paru initialement sur le toujours vivifiant site *Laviemoderne.net*
- 2 Loys Bonod est professeur de lettres classiques dans un lycée parisien, «vaguement dessinateur à ses moments perdus» et coanime le site *Laviemoderne.net*
- 3 « *Benoît Thieulin, innovateur de l'empowerment* »
- 4 Rapport du CNNum : *Jules Ferry 3.0 - Bâtir une école créative et juste dans un monde numérique* (octobre 2014).
- 5 Sophie Pène, professeur en sciences de l'Information à l'Université Paris-Descartes, *Le CNNum et l'école: «L'école numérique n'est pas l'école des tablettes* dans *L'Express* du 20 octobre 2014.



# APPRENDRE À ÉCRIRE ET LIRE À LA MAIN OU AU CLAVIER. LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE DOIT-ELLE ENTRAÎNER UNE RÉVOLUTION DES APPRENTISSAGES ?

Alain BONNEAU<sup>1</sup>

## INTRODUCTION

Parcourant l'actualité de l'éducation de par le vaste monde, on voit des articles fleurir, prétendant que l'école doit se tourner, dès le plus jeune âge, vers son temps, siècle de la technologie omniprésente dans les sociétés. Les enfants ne devraient à aucun prix être à nouveau inféodés à des méthodes d'un autre âge, dépassées par les progrès de la pensée que valident les neurosciences.

C'est ainsi qu'au Canada, comme précédemment aux États-Unis, le socle des apprentissages devrait être revu sous de nouveaux auspices, établissant un lien plus « en phase » avec la communication numérique : pourquoi continuer plus longtemps d'enseigner l'écriture manuscrite alors que la révolution a eu lieu et que le clavier est le nouveau prolongement du corps qui s'exprime ?

Les outils d'écriture n'ayant jamais été aussi performants, aussi variés et aussi disponibles à tout un chacun, ne serait-ce pas donner aux enfants l'occasion nouvelle de se situer dans le futur déjà présent que de les faire apprendre directement à écrire et à lire avec un ordinateur, ou un quelconque support numérique (iPad ou autre) ? Qu'est-ce qui justifierait que l'on diffère, au motif d'un apprentissage manuscrit traditionnel, probablement désuet et à la durée

<sup>1</sup> Alain Bonneau est instituteur retraité; après quinze années en école primaire, il a choisi de se tourner vers le secteur dit « spécialisé ».

# PARLER DES VALEURS AVEC LES ÉLÈVES. L'UTILISATION DU MODÈLE DES VALEURS DE SCHWARTZ AUPRÈS DE JEUNES LYCÉENS

**Marie-Hélène GROS et Monique WACH<sup>2</sup>**

Nous allons présenter une pratique que nous avons développée auprès de jeunes lycéens, qui a pour objectif de leur permettre de s'approprier une réflexion autour des valeurs, et de mettre en relation les valeurs avec le choix professionnel. Mais auparavant nous présentons le concept de valeurs et sa théorisation par Shalom Schwartz, puis son opérationnalisation et les résultats du terrain, enfin le lien entre valeurs et intérêts.

## **1 - LES VALEURS**

Les valeurs sont un concept central des sciences sociales, qui intéressent à la fois la sociologie, la philosophie, le management et les sciences de la communication (Rokeach, 1979). Cependant, la définition de ce concept ne fait pas consensus. Cette absence de consensus se double d'une absence de méthodes empiriques fiables permettant de mesurer les valeurs. Nous présentons ici le travail de Sh. Schwartz qui propose un modèle où il est possible de conjuguer théorie et empirie.

### **1 - Le concept de valeurs et sa théorisation par Sh. Schwartz.**

#### ***1 - Les caractéristiques des valeurs.***

Dans le modèle de Schwartz, les valeurs possèdent plusieurs caractéristiques.

---

1 Marie-Hélène Gros est Conseillère d'orientation-Psychologue au SAIO de Versailles. Monique Wach a travaillé plus de 20 ans comme Conseillère d'orientation-Psychologue au Service de recherche de l'Inetop (Paris). Les auteurs remercient Madame Larduinat, Proviseure du lycée Jean Monnet (la Queue-lez-Yvelines) et Monsieur Geneau, Proviseur du lycée Viollet-le-Duc (Villiers-Saint-Frédéric), ainsi que les membres des équipes éducatives qui ont accepté leur intervention auprès des lycéens, et plus particulièrement Madame Geoffray et Madame Mutter du lycée Jean Monnet.

# Nous avons lu

De **Bernard Friot**,  
**Émanciper le travail.**  
Entretiens avec **Patrick Zech**,  
2014, éditions **La dispute**

De la révolution conservatrice aux appels à la révolution citoyenne, morale ou à celle des mœurs, de la révolution fiscale chère à l'ex gouvernement Ayrault à la révolution informationnelle ou numérique, le mot est mis à n'importe quelle sauce, ce qui fait qu'on en perd la saveur et peut-être du même coup le goût; jusqu'à à nos bons et zélés réformateurs, soucieux de dissimuler leurs plans inavouables sous l'habit du nouveau, du jamais vu, du révolutionnaire donc. Quant à nos médias, leur risible course à l'audimat les amène chaque jour à révolutionner le moindre cliché.

Dans son livre, *Émanciper le travail*, Bernard Friot redonne au mot toute sa saveur et un contenu à la fois explicite et documenté. Le livre se présente sous la forme d'entretiens, ce qui facilite l'accès à des sujets très concrets par certains cotés, inévitablement abstraits par d'autres. L'auteur fait des propositions radicales, en s'appuyant notamment sur une connaissance approfondie de l'histoire de ces grandes institutions que sont la Sécurité Sociale et la Fonction Publique.

De ces dernières, il fait une lecture inhabituelle, toute différente de ce que tout le monde est prêt, du moins en théorie à reconnaître, à savoir que ces institutions seraient très utiles car source de bienfaits comme la santé, l'instruction, la connaissance... mais non productives, non créatrices de valeur, à moins bien sûr d'entrer dans le miraculeux cycle de la marchandise, qui n'enchantent que ceux qui en font religion.

Bernard Friot quant à lui discerne dans l'apparition et le développement de ces institutions, la reconnaissance politique d'une production de valeur échappant à la logique capitaliste de l'emploi, il évalue cette part actuellement à plus d'un tiers de la valeur ajoutée annuelle, c'est à dire du PIB : ce tiers correspond à la somme des salaires allant aux retraités, fonctionnaires, soignants, chômeurs et aux parents (allocations). La lecture qu'il fait de ce qu'on appelle les « services non-marchands » est à l'opposé de celles qui y voient « un prélèvement obligatoire » sur la valeur créée par la sainte alliance du travail et du capital sous la direction de ce dernier; à l'opposé de ceux pour qui les salaires socialisés par la mutualisation d'une partie de la valeur ajoutée, cotisations sociales plus impôts, sont au mieux des « prestations », au pire des « charges sociales pesant sur les entreprises », et représentent une « ponction sur le travail



productif », comme si les fonctionnaires, les soignants, etc. étaient certes très utiles mais ne travaillaient pas, le « vrai » travail étant l'apanage de la sphère de la production des marchandises, cette même sphère dont on sait qu'un bon tiers n'est « utile » qu'à engraisser un petit nombre et à détruire les conditions de vie sur terre par tous les moyens dont les hommes sont capables. Pour Bernard Friot ce point est fondamental, c'est uniquement le travail, qu'il soit effectué dans la sphère de la production marchande ou en dehors, qui crée de la valeur. Tout le reste est parasitisme. Seul le travail est donc producteur de valeur économique; le passage suivant est très éclairant là-dessus.

*« Le travail n'est pas seul producteur des richesses. Mais il est le seul producteur de la valeur économique : les outils de travail, les consommations intermédiaires ne peuvent que transmettre leur valeur au produit nouveau, alors que le travail vivant qui les met en œuvre produit une valeur nouvelle qui va être partiellement appropriée par le propriétaire des outils de travail... La richesse (valeurs d'usage) est affaire de rapport des humains à la nature, alors que la valeur est affaire de rapport des humains entre eux. »*

Un des aspects les plus intéressants du livre est de montrer combien la lutte des classes a toujours été acharnée sur la question de savoir ce qui a valeur économique, la classe dirigeante étant celle qui parvient à imposer sa définition, sa vision des choses en la matière. Le capitalisme conçoit **la valeur** comme quelque chose d'intangible, sorte d'Idée platonicienne exprimant le réel de l'économie, vérité en souffrance que son avènement comme classe dirigeante aurait révélée.

Bernard Friot montre qu'il y parvient en forgeant, puis en imposant des institutions à même de réaliser cet objectif, ce qui a pour effet de naturaliser sa propre définition de la valeur et lui permet de préserver et d'accroître sa main-mise sur les choses et les hommes. La lecture que fait Bernard Friot de cette notion de valeur est, elle, historique, tout son effort visant à en montrer les développements contradictoires selon les flux et reflux du combat idéologique et politique.

Bernard Friot commence par définir les institutions qui permettent selon lui au capitalisme de maintenir son leadership; elles sont au nombre de quatre. Les deux premières apparaissent dans la phrase suivante : *« le cœur du capitalisme, c'est qu'il y a des propriétaires lucratifs de l'outil de travail et que les non-propriétaires sont réduits à se présenter sur un marché du travail comme demandeurs d'emploi ».*

On a donc tout d'abord l'institution de la propriété lucrative qui ne s'est pas faite du jour au lendemain puisqu'elle a pris plusieurs siècles: Bernard Friot ne demande pas la suppression de la propriété privée, mais celle de son caractère lucratif (ce qui n'est certes déjà pas rien!). A cela il oppose la propriété d'usage: *« en termes d'usage, la propriété est nécessairement privée ».* Autrement dit, on peut, si on est propriétaire (ou copropriétaire) d'un outil de travail en tirer profit à condition d'y travailler soi-même, si on est propriétaire d'un lieu d'habitation en jouir soi-même ou en concéder l'usage à titre gratuit, mais interdiction est faite de tirer un bénéfice de la possession d'un outil de travail grâce au travail d'autrui, ni de rendre lucratif la propriété d'un bien immobilier. Bref il s'agit, de rendre populaire une conception toute autre de la propriété, l'idée de la propriété d'usage des biens et services et d'en généraliser la pra-

tique dans les collectifs de travail du public comme du privé.

La 2<sup>e</sup> institution du « régime capitaliste de la valeur » découle de cette position de force que permet la propriété lucrative, elle consiste à faire du travail ou plus précisément de la force de travail l'objet d'un marché, marché évidemment inégal puisqu'il oppose des propriétaires lucratifs à des non-propriétaires; ainsi les employeurs en faisant du travail une marchandise, obligent les salariés à venir quémander un emploi, Là encore, il s'agit pour l'auteur de supprimer les marchés de type capitaliste et non pas tous les autres marchés, de se passer des employeurs mais non pas des entrepreneurs, bien au contraire. Bien des employeurs en effet dirigent certes leur entreprise mais sont-ils vraiment toujours des entrepreneurs quand leur tâche consiste à valoriser au mieux les avoirs des actionnaires? La société a évidemment besoin de vrais entrepreneurs, peu ou raisonnablement motivés par leur propre intérêt.

La 3<sup>e</sup> institution forte du régime capitaliste de la valeur, c'est la mesure de cette valeur par le temps. Faire de la mesure du temps la mesure de la valeur, idée poussée au comble de la rationalisation calculatoire par Frederick Winslow Taylor sous la forme de « l'Organisation Scientifique du Travail » si copiée et admirée dans le monde, jusqu'à Lénine... conduit bien sûr au « burn out », à la « souffrance au travail », et plus généralement à ce que Alain Supiot dans un livre à paraître très bientôt appelle « La gouvernance par les nombres »<sup>1</sup>, ainsi qu'à l'extension sans limites de l'idéologie de l'évaluation à tous les domaines du travail humain (bientôt de toute activité?), ou encore, dernier avatar particulièrement inquiétant, à ce qu'Antoinette Rouvroy et Thomas Berns appelle « la gouvernementalité algorithmique » (à propos de Google et autres géants du numérique)<sup>2</sup>.

La 4<sup>e</sup> institution c'est le crédit, qui consiste à nous enchaîner aux prêteurs, comme tout un chacun peut le constater, des sub-primes états-unis à la situation du peuple grec et de tous les autres, soumis à la gouvernance, nouveau nom de l'impérium des marchés financiers.

Conséquence logique de la propriété lucrative, « *l'appropriation privée de la plus-value pose ses détenteurs dans la situation de prêteurs... de ce qu'ils viennent de ponctionner sur le travail d'autrui* ». De plus comme cette part prélevée déjà énorme, (700 Milliards sur les 2000 Mds du PIB en France), est de moins en moins affectée à l'investissement (400 Milliards seulement sur 700 Milliards), il y a ainsi un recours croissant à la création monétaire par les banques, bien au-delà de leurs fonds propres, pour que tout le monde jouisse de ce bonheur sans égal... s'endetter auprès des actionnaires des banques.

Ainsi « *la boucle est bouclée: nous sommes non seulement demandeurs d'emploi et donc soumis au chantage des propriétaires lucratifs, mais aussi en situation structurelle d'endettement vis-à-vis des actionnaires des banques et donc soumis à leur chantage au crédit* ».

Alors que faire? Comment allons-nous sortir de cet état de mineurs sociaux « *d'êtres de besoin* », dont le seul pouvoir reconnu est le pouvoir d'achat, pour acquérir enfin la pleine majorité en sortant de l'état de minorité, que Kant appelait déjà de ses vœux en 1784 (!) dans un cours texte éclairant, c'est le cas de le dire : « *Qu'est-ce-que les Lumières?* ».

1 Alain Supiot *La gouvernance par les nombres*. éditions Fayard. 4 mars 2015.

2 Antoinette Rouvroy et Thomas Berns. *La gouvernementalité algorithmique*.

Comme on pouvait s'y attendre B. Friot ne propose pas d'aménager les institutions existantes, ce que s'ingénient à faire Medef, syndicats plus ou moins complaisants au nom du réalisme, et gouvernements successifs depuis plusieurs décennies et il engage vivement les organisations vraiment opposées à ces stratégies à sortir de la défensive et de ce qu'il appelle « *les conduites d'évitement* » pour passer à l'offensive. La critique ici vise les forces comme la CGT, la FSU, Sud, etc. qui constatant l'échec de leurs mobilisations répétées, attribuent leur impuissance à changer les choses à la force et aux moyens dont disposent leurs adversaires, ou au fait que le « rapport de forces » ne serait pas en leur faveur! Ces explications faibles ou tautologiques négligent leur propre responsabilité ainsi que la nécessaire révision de leurs analyses, mots d'ordre et du contenu des revendications à mettre en avant.

En opposition à la classe capitaliste qui n'entend le travail que sous la forme du marché du travail et sous le joug de l'emploi, Bernard Friot pose le salariat comme classe, comme sujet révolutionnaire à constituer en place du prolétariat. Le pari qu'il fait ici est de s'appuyer, et c'est un des intérêts de son analyse, sur ce qu'il appelle « *le déjà là anti-capitaliste* » édifié dans la période allant de 1945 à 1962; il appelle à renouer avec le développement de ce déjà-là, en augmentant fortement ce qu'il appelle « *la cotisationsalaire* » et en y ajoutant une « *cotisation-investissement* » pour englober pratiquement tout le PIB dans la cotisation: « *depuis 1979 les taux de cotisations au régime général n'ont pratiquement pas augmenté. Il faut retrouver la dynamique des années 1945-1980 : je rappelle qu'alors le taux de cotisation a plus que doublé, mais que l'assiette a considérablement augmenté avec le dé plafonnement des cotisations famille et santé* ». Ceci financerait un nouveau droit politique du citoyen, le «  *salaire à vie* ». Le livre plaide donc pour un droit universel à la qualification rétribué par un salaire à vie dès 18 ans. La qualification pour Bernard Friot est à distinguer de la certification (le diplôme), ce n'est pas non plus la compétence, reconnaissance d'un savoir-faire, à distinguer elle-même des « *compétences* » dont on nous rebat les oreilles, compétence que je rapprocherai du concept de « *capacitation* » ou « *capabilités* », développé par le philosophe Amartya Sen. Ce droit universel à la qualification reconnu à chacun, dès l'âge de 18 ans, institue l'individu comme producteur potentiel de valeur économique, même s'il ne travaille pas, ou très peu, avec l'attribution irrévocable de 1500 € net/mois jusqu'à la mort; la qualification est susceptible d'évoluer sur une échelle allant de 1 à 4, selon les épreuves auxquelles l'individu se présentera au cours de de sa vie.

On a déjà vu que Friot proposait la fin du marché du travail et donc de l'emploi et de l'employabilité. Inutile de rappeler combien la question de l'employabilité concerne directement ce qui se passe à l'école et Friot dénonce l'entrée de plus en plus tôt dans celle-ci de cette idéologie à travers salons de l'orientation et autres foires aux métiers, et autres multiples exhortations à se préparer à la vie professionnelle le plus tôt possible.

Bernard Friot critique également les conceptions naïves qui imaginent le capitalisme s'écrouler de lui-même sous le poids de ses propres contradictions ou celles qui entretiennent l'illusion d'une transformation radicale du modèle actuel par la formation parallèle et progressive d'un monde alternatif, de communautés autogérées, sans Etat, sans monnaie, mouvements qu'il trouve par ailleurs porteur d'aspects très positifs; il renouvelle l'approche de ces

questions avec un regard très engagé politiquement, il ne cache pas son appartenance au PCF bien que ses prises de position ne semblent pas y faire l'unanimité. Il est lucide sur la violence inhérente aux questions qui touchent le travail et à la valeur que chacun entend lui donner dans la société, il suggère qu'il ne suffira pas d'abolir la domination du capital pour abolir toute conflictualité, par exemple sur la question de la qualification, de sa définition, des critères et des instruments de sa validation, à quoi on pourrait ajouter la question de la production (quoi produire et comment ?), celle des modalités de l'entrée dans tel ou tel collectif de travail, et ne l'oublions pas, celle de la définition de ce qu'il faut enseigner et transmettre aux écoliers.

Le travail de Bernard Friot a le mérite indéniable de défricher des terrains difficiles et dont la perception est souvent rendue obscure, la lecture du livre est en cela très stimulante car y sont proposées des pistes pour passer à l'offensive; la perspective de transformer la propriété lucrative en propriété d'usage me semble fondamentale et féconde, et rejoint le combat pour l'extension du domaine des « biens communs » en lui donnant plus de précision et de perspective. Il faut saluer enfin la richesse de la contribution de Bernard Friot que je ne peux ici résumer que de façon réductrice en omettant par la force des choses bien des points très importants. Je terminerai par quelques interrogations.

Ma première portera sur la proposition du salaire à vie : pour Bernard Friot c'est un droit politique sur le modèle du suffrage universel. Mais est-ce bien transposable? La question qui se pose est peut-être dans une certaine mesure la même que pour le droit de vote, c'est celle de la tension entre le caractère universel du droit considéré et le sentiment général que doit correspondre avec cela une certaine forme d'obligation, soit morale, soit légale, ou les deux ensemble; cela dit l'intervention du phénomène monétaire lié à ce nouveau droit politique n'est pas rien et change quelque peu la perspective : n'est-ce pas trop accorder à la liberté de l'individu que de permettre à la société de lui donner les moyens de vivre sans lui demander de contrepartie. Bernard Friot communiste libertarien? D'autre part si on conditionne la rétribution à du travail fourni, supprimera-t-on le salaire si le travail n'est pas effectif? le réduira-t-on? les questions se posent, le travail fut-il entre temps devenu pour tous suffisamment intéressant! Autre élément d'importance et qui n'est pas non plus gagné d'avance.

En deuxième lieu, re-découvrir et développer le déjà-là anticapitaliste de l'immédiat après-guerre est nécessaire mais est-ce décisif? N'est-ce pas restrictif, dans la mesure où en en faisant l'axe prioritaire, on risque de négliger la nécessité d'inventer de nouveaux outils, d'imaginer de nouvelles façons d'être en société? En effet des problèmes entièrement inconnus en 1945 sont apparus depuis et pèsent sur les comportements collectifs et individuels jusqu'à tétaniser dirigés et dirigeants, à l'image de notre représentation politique saisie devant le cours accéléré des choses d'une sorte de paralysie mentale, secouée seulement de tics de communication. Bernard Friot développe certes des propositions audacieuses mais peut-être peut-on lui reprocher de n'inventer qu'à partir de cet héritage de 1945 même s'il faut saluer le fait qu'il en renouvelle la perception?

Ma troisième interrogation prolonge la précédente et porte sur l'absence totale de référence à la redoutable question de l'automatisation et de ses conséquences sur le travail ainsi que sur l'ensemble des activités humaines d'ailleurs; une raréfaction programmée de l'emploi

s'annonce en effet et risque de s'accélérer très brutalement dans la décennie qui vient. D'ores et déjà la généralisation des emplois fractionnés, limités dans le temps et dans l'espace, mine un salariat bien émietté, ce qui rend difficile sa constitution comme sujet révolutionnaire. A quoi s'ajoute une extension générale de la « prolétarisation », à entendre comme le fait que les sujets sont privés de leurs savoirs.

Au XIX<sup>e</sup> siècle c'est l'ouvrier, celui qui oeuvre, qui est privé de son savoir-faire est du même coup privé de son travail en devenant « l'employé d'un milieu dissocié... le prolétaire est désindividué par la machine qui a automatisé son savoir » disent Bernard Stiegler et Victor Petit<sup>3</sup>.

Mais l'ouvrier n'était que le premier de la liste... depuis, la prolétarisation, (à ne pas confondre avec la paupérisation) ne se limite plus aux emplois d'exécution mais se généralise aux cadres et dirigeants jusqu'au plus haut niveau. Alan Greenspan président de la Réserve Fédérale (FED), grand gourou des marchés, en est l'exemple le plus frappant : convoqué devant le sénat américain pour expliquer comment la crise des *subprimes* a pu déclencher la crise financière dont nous payons la note, il déclare qu'il est incapable d'expliquer ce qui s'est passé, car il n'y comprend rien! Il en conclut qu'il s'était trompé et qu'il ne faut plus faire confiance au marché libre. En effet, du fait de l'accélération des performances numériques plus de 60% des décisions prises sur les marchés financiers au millième de seconde sont opérées par des robots.

Emanciper le travail passe donc nécessairement aussi par la réinvention du travail et de ce qu'il signifie pour l'homme dans l'environnement qui est le notre aujourd'hui.

Bernard Friot ne l'ignore pas quand il évoque le régime des intermittents du spectacle et la défense de ce qu'il permet, à savoir une rémunération sous forme d'indemnités qui reconnaît que le temps passé entre les spectacles donnés est bien du travail et mérite salaire : « les intermittents sont aujourd'hui mobilisés non pas pour l'emploi mais pour le maintien du salaire entre deux cachets. » D'autre part, au contraire du Medef qui fait du combat contre ce régime une priorité, ne faudrait-il pas y voir comme le propose Bernard Stiegler non pas un modèle mais une « matrice » de ce que pourrait devenir le travail, de plus en plus morcelé et discontinu actuellement du fait de l'instrumentalisation des « nouvelles technologies » par un capitalisme extrémiste.

« Pour soumettre un peuple, il faut lui voler son histoire » dit Friot fort justement à la fin du livre, indiquant aussi par là un lien profond entre l'émancipation du travail et celle du peuple, mais cette histoire peut-elle être rendue sans un sursaut déterminé et dans l'invention collective ou se reconstitue ce qu'on peut alors de nouveau appeler un peuple?

Si je l'ai bien compris, émanciper le travail consiste à faire d'un outil trop souvent asservissant un outil d'émancipation, à chacun d'en faire usage ou pas, fonctionnaire, retraité, soignant, chômeur (indemnisé), salarié du secteur privé; le pari est lancé et même si on peut penser qu'il ne prendra pas à la lettre les chemins tracés par Bernard Friot, l'enjeu en vaut la peine et ce pari ne peut être que soutenu.

*Jean-Louis Brunati*

<sup>3</sup> Victor Petit, Vocabulaire d' *Ars Industrialis* p. 424 dans *Pharmacologie du Front National*, Bernard Stiegler. Flammarion, 2013.

# L'accompagnement des sorties scolaires est-il confié à des « mamans » ?

Bloc-notes de Catherine Kintzler  
En ligne le 6 novembre 2014

La question de l'affichage de signes religieux par des accompagnateurs de sorties scolaires est envenimée par une déclaration récente de la ministre de l'Éducation nationale. Contrairement à ses prédécesseurs Luc Chatel et Vincent Peillon, Najat Vallaud-Belkacem avance que, en matière d'accompagnement scolaire, la « règle » doit être l'acceptation de l'affichage de signes religieux par les bénévoles accompagnateurs, et l'exception le refus de cet affichage<sup>1</sup>. Il est significatif, ce faisant, qu'elle ait tenu à parler de « mamans », invitant à déplacer la question sur le terrain compassionnel.

La récurrence du terme « maman »<sup>2</sup> attire mon attention et fait refluer des souvenirs... de 1989. Lorsque éclata l'affaire dite « de Creil », un vocabulaire analogue « de proximité » et de banalisation fut alors manié par les tenants de l'affichage religieux à l'école publique. Plutôt que d'élèves, ils préféreraient parler de « petites filles » ou de « jeunes filles » ; plutôt que voile islamique, ils utilisaient l'expression « petit fichu ».

Le film, on l'a déjà vu. Il s'est déplacé, tout simplement. Son enjeu demeure : la tendance la plus rétrograde de l'islam entend banaliser le port du voile et l'introduire particulièrement à l'école publique. Ainsi s'accroît, plus généralement, la pression sur les femmes musulmanes qui ne le portent pas.

*L'accompagnement des sorties scolaires<sup>3</sup> est-il forcément confié à des « mamans » ? Non !*

Un citoyen quelconque peut assurer cette tâche, à condition d'être agréé par le chef d'établissement<sup>4</sup>. Bien sûr, les parents d'élèves sont au premier chef concernés et sollicités, ce qui est une très bonne chose.

1 Déclaration lors d'une audition à l'Observatoire de la laïcité le 21 octobre 2014. Mme Vallaud-Belkacem s'appuie sur une étude du Conseil d'État rappelant notamment qu'il n'existe pas de catégorie juridique désignant les collaborateurs temporaires d'un service public : les « mamans » voilées resteraient donc des « usagers » du service public durant l'accompagnement des élèves. Mais la même étude rappelle (p. 32 et suiv.) que ces « usagers » lorsqu'ils collaborent au service peuvent néanmoins être soumis à l'exigence de neutralité d'affichage religieux, et cite expressément le cas de l'Éducation nationale. Ce qui confirme la « circulaire Chatel » du 27 mars 2012 ainsi que l'a précisé le ministre V. Peillon en décembre 2013. Voir l'analyse des textes dans cet article de Charles Arambourou.

2 Réitéré notamment par la ministre lors de la réponse à la question d'un député à l'Assemblée nationale le 5 novembre, en une formule significative : « Hors ces comportements prosélytes, faut-il interdire par principe à une *maman* portant le *foulard* d'accompagner ses enfants en sortie scolaire ? » [c'est moi qui souligne]

3 En plus du professeur dont la présence est obligatoire.

4 Circulaire 99 – 136 du 21 sept. 1999, II, 2, 1 .



*Une mère d'élève accompagnatrice reste-t-elle une « maman » ? Non !*

L'usage insistant du mot « maman » pour dire « parent d'élève » ou en l'occurrence « mère d'élève » suggère une importation de l'intime au sein de l'école. L'école est-elle destinée à prolonger l'intimité du cocon maternel ? N'est-elle pas, par définition, destinée à en faire sortir l'enfant qui, de « gamin », devient alors un élève ? En devenant élèves et en fréquentant l'école les enfants accèdent au luxe d'une double vie. Et les mères d'élèves qui accomplissent cette démarche effectuent un pas remarquable vers l'extérieur du monde des « mamans » duquel on peut imaginer qu'elles souhaitent sortir.

Il faut en outre rappeler une évidence. L'accompagnateur scolaire accompagne, par définition, *les enfants d'autrui que sont les élèves* – et cela sans exception, y compris lorsque ses propres enfants sont au nombre des accompagnés. L'accompagnateur n'a donc pas à traiter les élèves comme s'ils étaient ses propres enfants. Réciproquement il doit traiter ses propres enfants, dans ce cadre scolaire, comme s'ils étaient ceux d'autrui.

Que se passera-t-il si des parents se plaignent qu'un affichage religieux indiscret a été imposé à leurs enfants par un responsable dans le cadre scolaire<sup>5</sup>? Faudra-t-il que les parents rappellent à l'école son obligation de laïcité ?

On m'objectera qu'une sortie hors de l'école mettra les élèves en présence de tels affichages – églises, tenues religieuses, etc. Raison de plus pour rendre claire et *pratiquer concrètement* la distinction entre ce qui relève de l'école et ce qui n'en relève pas, entre les responsables qui encadrent et les rencontres extérieures, entre l'institution publique et la société civile : voilà qui serait une éducation à la tolérance autrement plus efficace et plus élevée que celle dont on nous rebat les oreilles.

Continuons la projection du film déjà vu durant les quinze ans qui ont précédé le vote de la loi de 2004 prohibant le port de signes religieux à l'école publique. Un second thème compassionnel est avancé *ad nauseam* : celui de l'humiliation, de la stigmatisation et de la maltraitance par les méchants laïcards... On aura reconnu le thème condescendant, plein d'onction et de violence, de l'*intouchable*. Car croire qu'une femme, parce qu'elle est voilée, serait incapable de comprendre qu'il existe des espaces et des situations distincts, relevant de réglementations différentes, c'est la mépriser. La demande qui lui est alors faite de s'abstenir d'affichage religieux, loin de l'humilier, la met à la même hauteur que le professeur dont elle partage momentanément la tâche ; loin d'être un impératif blessant et réducteur, elle est un honneur et une marque de considération.

En écrivant ces lignes, j'ai bien conscience de leur étrangeté. Elles supposent une conception de l'école que les réformes qui se sont succédé depuis quelque trente ans ont ruinée. Dans une école « lieu de vie » que la sempiternelle réforme ne cesse d'imposer, on se soucie moins d'instruire que d'accoutumer à la réalité sociale telle qu'elle est et de la banaliser. Aussi préfère-t-on y convier des « mamans » pour s'occuper d'« enfants » plutôt que des citoyens, pères et mères, pour assister des élèves et contribuer à les conduire à la hauteur qui leur est due.

5 Voir par exemple cet échange de courrier sur le site de l'Union des familles laïques (UFAL).

# Refus de la suppression des CPGE littéraires à Poitiers

## Communiqué de presse

### ***Non respect des procédures administratives : où sont passées les valeurs de la République ?***

Pour valider sa décision de fermeture de certaines classes préparatoires au lycée C. Guérin de Poitiers (une hypokhâgne sur 2 / une PCSI sur 2 à la rentrée 2015, suivies de 2 fermetures des deuxièmes années à la rentrée suivante), le recteur, M. Moret, dont la presse a déjà rapporté les amalgames, a court-circuité les procédures normales : pour faire passer une décision injustifiable, il a été contraint de solliciter directement le cabinet de la ministre. S'afficher devant l'opinion publique comme défenseur des valeurs de la République impose qu'on respecte procédures et concertation.

### ***Une décision pédagogiquement et socialement injustifiable !***

Sans prendre en considération les enseignants des classes concernées, ni même les Inspecteurs généraux, qui sont les experts nationaux habilités à porter jugement sur le fond du dossier, le recteur a autoritairement appuyé sa décision sur une démonstration partielle et partielle en écartant ou en déformant tout ce qui n'allait pas dans son sens :

**- La réduction importante de l'offre de formation dans une région déjà fortement déficitaire en offre d'enseignement supérieur devient à ses yeux une amélioration.**

**- Les boursiers du lycée Camille Guérin, près de la moitié des étudiant(e)s, deviennent à ses yeux de faux boursiers, relevant de classes sociales privilégiées.**

**- Les résultats des étudiants de Camille Guérin sont présentés comme insuffisants, même quand en classe scientifique ils atteignent 90% ; quant aux classes littéraires, le recteur refuse de compter les étudiants admis en IEP, en Ecoles de commerce et dans les dix autres écoles, alors même que le ministère a inclus ces écoles dans les débouchés des Prépas littéraires.**

Avant même la décision officielle du ministère de l'Education nationale, le recteur a exercé diverses pressions pour décourager parents et personnels : dès le 5 décembre il a ainsi supprimé les classes du site d'inscription Admission-Post-Bac qui permet aux lycéens en terminales de choisir leurs voies d'enseignement supérieur. Sommé par les services centraux



du ministère de les réintroduire sur le site, il a remis les classes le mardi 9 décembre au matin pour les retirer de nouveau dans l'après-midi. Il a envoyé un courrier nominatif pour annoncer à des enseignants que leur poste serait supprimé du fait de la fermeture des classes, non encore entérinée par le ministère, en les invitant fortement à demander un autre établissement.

**Une décision controversée, même aux plus hauts niveaux! 15 postes supprimés**

**La confirmation tardive de la décision par le ministère et le fait que ce soit le cabinet de la ministre qui tranche, chose exceptionnelle dans pareil cas, illustre clairement que le recteur a fait usage d'appuis politiques hauts placés pour faire passer un projet inutilement destructeur de l'enseignement supérieur à Poitiers. La suppression de 15 postes fait-elle l'affaire d'un ministère qui réduit l'offre d'enseignement en catimini ? Les élus locaux de la majorité en font peu de cas.**

Nous interpellons directement Madame la ministre à ce sujet ainsi que la médiatrice de l'Education nationale. Les enseignant(e)s et les étudiant(e)s des classes préparatoires ne comptent pas en rester là et préparent des actions fortes.

**Collectif de défense des Classes préparatoires du lycée C. Guérin de Poitiers - 3CGP**  
**Contact presse :**

**06.65.36.66.46 / 06.30.93.87.22**

**cpgecamilleguerin@gmail.com**

## La lucidité de Charb...



« D'accord, il ne faut pas que la drogue entre à l'école. D'accord, il ne faut pas que la violence entre à l'école. D'accord, d'accord, l'école doit rester ce temple sacré moqueté d'amour et tapissé d'intelligence qu'elle n'a jamais été. Mais, alors, pourquoi laisse-t-on grouiller les parents d'élèves dans les couloirs des écoles ?

Pourquoi les laisse-t-on même approcher des grilles des établissements scolaires ? Pourquoi ne pas éradiquer carrément ces vers qui n'arrivent à justifier leur existence qu'en brandissant le navrant résultat de leurs accouplements asthéniques ? Les parents d'élèves ne sont pas seulement les parasites de leurs enfants, ils sont aussi les parasites de l'Éducation nationale. Des insectes xylophages peuvent détruire une école. Les parents d'élèves, eux, détruisent l'institution. Au motif que son gosse contient des morceaux de son ADN, le parent d'élève se croit autorisé à se mêler de tout ce qui touche de près ou de loin à sa progéniture. Son seul brevet de compétence en matière d'éducation, c'est d'avoir réussi à procréer.

Parce qu'un spermatozoïde a exceptionnellement fini dans un ovule plutôt que dans un Kleenex, le parent d'élève est omniscient. Il est capable de réécrire les programmes scolaires, d'enseigner la pédagogie aux profs, de composer le menu de la cantine, de décider des sorties scolaires, d'estimer que telle matière est plus importante que telle autre et de rogner sur tes cours du vendredi après-midi pour pouvoir partir en week-end avec son chiard. Dès qu'un parent d'élève ouvre sa gueule, c'est pour postillonner les lieux communs les plus nauséabonds sur l'éducation. Il déplore que les profs n'aient plus d'autorité sur le sale petit con qu'il n'a lui-même jamais su dresser, mais il ameute la Cour européenne des droits de l'homme si un enseignant claque le beignet du gnome en surpoids qu'il a engendré.

Je crois que vous en serez d'accord, il faut ouvrir les couilles et les ventres de tous les parents d'élèves pour y faire entrer de force ce qui n'aurait jamais dû en sortir. Amen.»

*In, «Les fatwas de Charb - Petit traité d'intolérance  
Tome 2 - Les écharpés Charlie Hebdo»*

# Bulletin d'abonnement 2015

à adresser aux Éditions Qui plus est

32, rue des Envierges - 75020 Paris

Tél. : 01 43 66 61 16

Fax : 01 43 15 90 04

## ABONNEMENT 2015 INSTITUTIONNEL 60 euros

Réduction de 5 euros pour abonnement multiple à compter du second abonnement servi à la même adresse.

## ABONNEMENT 2015 INDIVIDUEL 42 euros

Réservé aux personnes travaillant dans une institution abonnée à la revue (joindre justificatif).

## ABONNEMENT 2015 ETUDIANT 32 euros

Réservé aux étudiants (joindre justificatif).

## ABONNEMENT 2014 RETROACTIF 58 euros

Réservé aux personnes travaillant dans une institution abonnée à la revue (joindre justificatif).

## VENTES AUX NUMEROS :

2013 : n°1 <input type="checkbox"/>	n°2 <input type="checkbox"/>	n°3 <input type="checkbox"/>	n°4 <input type="checkbox"/>	<b>10 euros le n°</b>
2012 : n°1 <input type="checkbox"/>	n°2 <input type="checkbox"/>	n°3 <input type="checkbox"/>	n°4 <input type="checkbox"/>	<b>10 euros le n°</b>

## MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque à l'ordre des Éditions Qui plus est  
 Mandat administratif (faire viser le bon de commande par l'établissement payeur)

## ADRESSE DE FACTURATION

Nom  Prénom   
Organisme   
Adresse   
Code Postal  Ville

## ADRESSE DE LIVRAISON

Nom  Prénom   
Organisme   
Adresse   
Code Postal  Ville